

Conseil municipal de la ville de Soorts-Hossegor

Département des Landes (40)

Séance du 27 décembre 2016 à 20 h

Procès-verbal

Le conseil municipal, dûment convoqué le 20 décembre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Xavier Gaudio, maire.

Nombre de conseillers

en exercice : 19

présents : 16

votants : 19

Présents : Xavier Gaudio, Henri Arbeille, Delphine Bart, Philippe Gelez, Christophe Gès, Jérôme Lacroix, Françoise Lalande, Nadine Lartigau, Serge Messanges, David Minvielle, Cathy Montaut, Jean-Pierre Orgeval, Marie-Françoise Péré-Gaudio, Pierre Sarthou, Pierre Servary, Michel Villeger.

Ont donné pouvoir : Sabine Bénétrix à Nadine Lartigau, Sabine Dassé à Cathy Montaut, Georges Lagardère à Jérôme Lacroix.

Absents excusés : aucun.

Secrétaire : David Minvielle

Assiste également Véronique Bois, directrice générale des services.

Le compte rendu du conseil municipal du 15 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

1. Indemnités des élus

Vote : 18 voix pour et 1 abstention (Nadine Lartigau)

Le maire Xavier Gaudio précise que les montants des indemnités attribuées aux élus ne doivent pas dépasser une enveloppe globale financière calculée en fonction du nombre d'habitants de la commune et du nombre

de postes d'adjoints ouverts. Les taux des indemnités peuvent être majorés de 50% compte tenu du classement de la commune en station touristique.

Le maire Xavier Gaudio précise que les indemnités versées depuis le début de son mandat s'élevaient à environ 68 300 € ; celles proposées aujourd'hui représentent une économie annuelle de 32 700 €.

Il rappelle la nouvelle organisation municipale désormais composée d'un maire, de 3 adjoints et de 7 conseillers municipaux ayant reçu une délégation de fonctions.

Le taux des indemnités des élus sont fixés comme suit :

- Maire : 57,75% de l'indice brut maximal 1015
- Adjoint : 18,60% de l'indice brut maximal 1015
- Conseiller municipal ayant reçu une délégation : 5,04% de l'indice brut maximal 1015

2. Versement d'une subvention anticipée à l'office de tourisme

Vote : unanimité

Rapporteur : Delphine Bart, adjointe au maire chargée des affaires financières

Delphine Bart rappelle les besoins de trésorerie de l'office de tourisme et souligne que le vote du budget primitif 2017, acte qui permet d'attribuer les subventions aux associations dont l'office de tourisme (310 000 € au BP 2016), ne sera inscrit à l'ordre du jour que lors d'un prochain conseil municipal. Le versement début janvier 2017 d'un acompte sur la subvention attribuée à l'office de tourisme pour l'année 2017 permettra à l'association de financer ses dépenses.

L'assemblée autorise le versement anticipé en début d'année 2017 d'un acompte de 150 000 € sur la subvention qui sera approuvée lors du vote du budget primitif 2017 à l'Office de tourisme.

AFFAIRES GÉNÉRALES

3. Exercice de la compétence promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

Vote : unanimité

Rapporteur : Jérôme Lacroix

Jérôme Lacroix rappelle que par délibération en date du 18 novembre 2016, le conseil municipal a émis un vote de principe pour conserver au niveau communal l'exercice de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ». La loi Montagne 2 qui permet aux communes classées ou en cours de classement de conserver cette compétence n'est toujours pas promulguée. Cependant, le ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales a précisé que les communes classées station de tourisme ou en cours de classement (ce qui est le cas de la commune puisqu'un dossier a été déposé auprès de la préfecture en mars 2016), si elles souhaitent conserver la compétence, doivent délibérer en ce sens avant le 31 décembre 2016 sans attendre la promulgation de la loi Montagne 2.

Jérôme Lacroix précise que l'office de tourisme travaillera avec l'Office Intercommunal de Tourisme (OTI). Il a proposé un partenariat à savoir un membre de l'office d'Hossegor au sein du conseil d'administration de l'OTI et réciproquement mais cette proposition semble être prématurée et n'a pas été retenue pour l'instant.

L'assemblée délibérante décide de conserver au-delà du 1er janvier 2017 l'exercice de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ».

4. Commissions municipales

Les commissions municipales suivantes sont créées :

Finances, services publics, élections

Sous-commission Finances, services publics

Vice-présidente : Bart Delphine

Membres : Arbeille Henri
Gelez Philippe
Messanges Serge
Servary Pierre

Sous-commission élections :
Vice-présidente : Bart Delphine
Membres : Gelez Philippe
Villeger Michel

Tourisme, évènements, animations, relations avec le tissu économique

Vice-président : Lacroix Jérôme
Membres : Arbeille Henri
Bénétrix Sabine
Gès Christophe
Lalande Françoise
Lartigau Nadine
Minvielle David

Urbanisme, réseaux humides et secs

Vice-président : Gelez Philippe
Membres : Bénétrix Sabine
Messanges Serge
Montaut Cathy
Servary Pierre
Villeger Michel

Travaux, voirie, espaces naturels

Vice-président : Messanges Serge
Membres : Bénétrix Sabine
Gès Christophe
Montaut Cathy
Servary Pierre

Logement

Vice-président : Arbeille Henri
Membres : Messanges Serge
Montaut Cathy

Culture et associations culturelles

Vice-présidente : Lartigau Nadine
Membres : Arbeille Henri
Lacroix Jérôme
Lagardère Georges
Montaut Cathy
Péré-Gaudio Marie-Françoise

Sports et associations sportives

Vice-président : Gès Christophe
Membres : Lacroix Jérôme
Lagardère Georges
Orgeval Jean-Pierre

Péré-Gaudio Marie-Françoise

Education, enfance, jeunesse

Vice-présidente : Montaut Cathy

Membres : Bénétrix Savbine
Dassé Sabine
Bénétrix Sabine

Prévention, Sécurité, gestion des plages

Vice-président : Minvielle David

Membres : Bart Delphine
Bénétrix Sabine
Sarhou Pierre

Espaces concédés

Vice-présidente : Bénétrix Sabine

Membres : Gelez Philippe
Gès Christophe
Lalande Françoise
Lartigau Nadine
Servary Pierre

Commission MAPA (Marchés à Procédures Adaptées)

Membre titulaire : Bart Delphine

Membres suppléants : Arbeille Henri
Gelez Philippe
Messanges Serge

Commission locale de l'AVAP

2 conseillers municipaux sont désignés pour compléter la commission créée par délibération en date du 20 mars 2015 et transférée à la communauté de communes MACS par délibération en date du 1^{er} avril 2016 :

Minvielle David
Villeger Michel

5. Désignations des délégués et des représentants

SIVOM Côte Sud des Landes :

- Comité Intercommunal de Surveillance et de Prévention de la Délinquance (CISPD) :

Lacroix Jérôme, Minvielle David, Sarhou Pierre

Assisté d'un agent de police municipale : chef de poste Lanche Jérôme

SYDEC :

Délégué titulaire : Gelez Philippe

Délégué suppléant : Messanges Serge

Syndicat mixte de gestion des baignades landaises :

Délégué titulaire : Minvielle David

Délégué suppléant : Bart Delphine

Syndicat mixte de protection du littoral landais :

Délégué titulaire : Bart Delphine

Délégué suppléant : Messanges Serge

ALPI :

Délégué titulaire : Bart Delphine

Délégué suppléant : Lacroix Jérôme

Correspondant défense :

Minvielle David

École Départementale de Musique :

Délégué titulaire : Lartigau Nadine

Délégué suppléant : Montaut Cathy

Chenil Birepoulet :

Délégué titulaire : Servary Pierre

Délégué suppléant : Gaudio Xavier

Conseil général :

Correspondant permanent élu et un technicien, chargés des relations avec le conseil général des Landes et les différents prestataires dans le cadre du nettoyage différencié du littoral

Correspondant élu : Bart Delphine

Technicien : Cier Philippe

Association Syndicale Autorisée de DFCI :

Représentant titulaire : Messanges Serge

Représentant suppléant : Sarthou Pierre

MACS : Syndicat Mixte de Rivière Côte sud :

Délégué titulaire : Servary Pierre

Délégué suppléant : Arbeille Henri

Commission communale de sécurité relative au contrôle des établissements recevant du public :

Représentant titulaire : Sarthou Pierre

Représentant suppléant : Minvielle David

Élu référent délégué aux questions de santé, de sécurité et de prévention des risques au travail

Arbeille Henri

Référents de quartier dans le Plan Communal de Sauvegarde

- Secteur 1 jaune : Arbeille Henri, Bénétix Sabine
- Secteur 2 vert : Lacroix Jérôme, Montaut Cathy
- Secteur 3 bleu : Bart Delphine, Dassé Sabine, Gès Christophe
- Secteur 4 rouge : Péré-Gaudio Marie-Françoise

6. Désignation de 4 membres pour le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie

Vote : unanimité

Rapporteur : Henri Arbeille, adjoint au maire chargé des affaires sociales

Henri Arbeille précise que le conseil départemental des Landes a mis en place un conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie. Cette instance est désormais l'organe consultatif sur les politiques de l'autonomie en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées dans le Département. L'association des maires des Landes (AML) est désignée pour proposer des représentants des collectivités et EPCI qui siègeront au sein du deuxième collège des Formations personnes âgées et personnes handicapées.

L'assemblée désigne les conseillers suivants :

1. Formation personnes âgées :
 - Membre titulaire : Bart Delphine
 - Membre suppléant : Villeger Michel

2. Formation personnes handicapées
 - Membre titulaire : Arbeille Henri
 - Membre suppléant : Gès Christophe

7. Fixation des conditions de dépôt des listes de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public

Vote : unanimité

Le maire Xavier Gaudio rappelle qu'avant de procéder aux élections des membres des commissions d'appel d'offres et de délégation de service public, il convient de fixer les modalités de dépôt des listes.

L'assemblée décide que les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants) et qu'elles devront être déposées auprès du secrétariat du maire au plus tard le jeudi 5 janvier 2017 avant la séance du conseil municipal du 13 janvier 2017 au cours de laquelle il sera procédé aux élections.

8. Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS et désignation

Vote : unanimité

L'assemblée délibérante fixe le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS à 6 membres élus et à 6 membres non élus soit un nombre total de 12 membres.

Les membres démissionnaires sont remplacés par Françoise Lalande, Jean-Pierre Orgeval et Michel Villeger.

Les membres élus du conseil d'administration du CCAS sont donc : Henri Arbeille, Delphine Bart, Marie-Françoise Péré-Gaudio, Françoise Lalande, Jean-Pierre Orgeval et Michel Villeger. Le maire Xavier Gaudio est président de droit.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

9. Décisions du maire

Marchés à procédure adaptée

a) Aménagement de l'avenue de la Bécasse

2 entreprises ont déposé une offre. Celle de la société SAS Soubestre est la plus avantageuse économiquement pour un montant de 820 877,40 € ht.

Le maire Xavier Gaudio précise que les subventions prévisionnelles s'élèvent à 138 508,17 € (MACS : 77 508,17 € ; conseil départemental : 61 000,00 €) et l'autofinancement de la commune à 682 369,23 €.

Justice

b) Recours Consorts Barbin, Blanchard, Desfarges, Mesplet, Jardin, Delpuech, Molas, Simpson, Vidoudez et autres

Le cabinet Etche avocats de Bayoone est désigné dans cette affaire où le permis de construire de Or Promotion délivré par la commune est attaqué.

10. Questions diverses

Néant.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée vendredi 13 janvier 2017 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun conseiller ne demandant la parole, le maire Xavier Gaudio lève la séance du conseil municipal à 20h30.

Soorts-Hossegor, le 2 janvier 2017

Le maire,
Xavier Gaudio